L’abbé Léon Choisnard… de la légende à la vérité

Par Michel Derouet
michelderouet@orange.fr

La légende, discrètement entretenue, veut que l'abbé Léon Choisnard soit mort en 1874 et qu'en son souvenir, les paroissiens de Crotelles aient édifié la croix latine sur la "Pierre à Vinaigre" en 1875. Les légendes se bâtissent bien souvent sur une falsification de l'histoire afin de masquer une vérité dérangeante.

Léon Choisnard apparaît dans les recensements de Crotelles à partir de 1861. Il est aussi présent en 1866, 1872 et jusqu'en 1876 [1] avec ses domestiques successives. Il n'est donc pas mort en 1875.

Recensement 1876

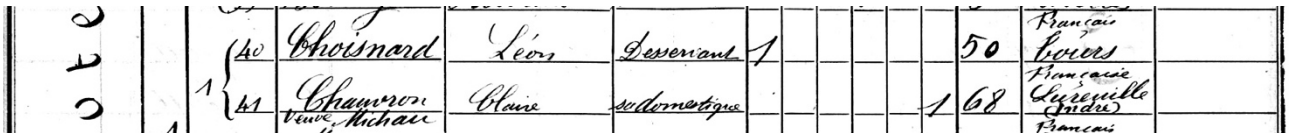

1	40	Choisnard	Léon	Desservant	1						50	Français Tours	
	41	Chauvron Veuve Michau	Claire	sa domestique						1	68	Française Lezeville (Indre)	

Il déclare être né à Tours. En réalité, il est né à Civray dans la Vienne le 4 mars 1825 [2], de Pierre Choisnard, professeur de mathématiques au collège de cette ville et de Aimée Adèle Tison. Il a deux frères, eux aussi prêtres desservants : Paul, à Parçay-Meslay et Edmond à Notre-Dame-d'Oé.

Paul décrit la jeunesse de Léon : "*Mon frère a fait la plus grande partie de ses études au Collège Royal de Vannes. À 16 ans, il se préparait à l'École Polytechnique et il était considéré comme un sujet brillant. Après sa sortie du collège, il s'est fait recevoir à l'École Centrale puis il a désiré aller à Grignon où il est resté peut-être deux mois. Il est ensuite entré à la pension Saint-Louis comme professeur pour se préparer au Grand Séminaire sans avoir une idée bien arrêtée. Cependant, c'est lui qui a voulu entrer au séminaire. Dans ma famille on l'en aurait plutôt détourné. L'ancien supérieur du Grand Séminaire Mr Baudier, a manifesté à mon père qu'il regrettait d'avoir admis Léon dans les ordres à cause de sa tête, de son entêtement, de son peu de suite dans les idées, ce qui lui donnait des inquiétudes. Il ajoutait qu'il ne l'aurait pas admis s'il l'avait connu davantage*."

Il a été vicaire, d'abord à Montlouis pendant deux années, puis à Joué-lès-Tours pendant 6 ans.

Edmond, son autre frère, ajoute : *"J'ai toujours connu mon frère pour être très original et bizarre, ayant des idées à lui, des idées fixes, notamment cette idée de vérité qu'il exprimait sans cesse, des idées différentes des autres personnes sur un grand nombre de sujets. Sa ténacité se manifestait surtout dans la théologie. Il était extrêmement scrupuleux en matière de mœurs."*

Victor Foucheaux, sabotier et sacristain de Crotelles le dépeint en février 1877 : *"Il était aussi bizarre dans sa conversation que dans ses sermons. Il prêchait toujours longtemps, de trois quarts d'heure à une heure. Il traitait ses paroissiens de sots, sauvages, tiers d'hommes, d'ombre d'hommes, il parlait souvent de vierges folles. Il disait aussi je suis l'homme de la vérité, je garde haut la vérité. Ses sermons n'avaient souvent aucune signification. À l'autel, il paraissait très pieux. Il avait fait élever une croix en fer dédiée au Sacré Cœur. Il en faisait construire une autre en bois que vous avez dans la cour en entrant, le tout à ses frais. Il voulait en élever quatre ou cinq autres et plus tard agrandir l'église."*

C’est donc Léon Choisnard qui fait ériger la croix latine en fer de son vivant. Il lui importait d’être en “*union au vœu national*” avec la pose de la première pierre de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre le 16 juin 1875 “*en action de grâce et en expiation des crimes de la Commune”*.
Mais est-ce bien sur la Pierre à Vinaigre que la croix fut élevée en 1875 ? La personnalité de l’abbé Choisnard n’incite guère à croire qu’il soit allé planter cette croix, porteuse de symboles qui lui étaient très chers, à un kilomètre du bourg, au milieu des bois. Les historiens Crotellois ont là un sujet de recherche intéressant…

Sur le site dédié aux monuments métallurgiques [3], Madame Jeannine Gosset rapporte les inscriptions suivantes :

Côté Madelon
16 JUIN 1875/UNION AU VOEU NATIONAL / COR JESU SACRATISSIMUM MISERERE NOBIS / REFRIGESCENTE ET RENESCENTE MUNDO / PITIÉ MON DIEU.

Côté Racinière
SOUVENIR DE MR LÉON CHOISNARD / CURÉ DE CETTE PAROISSE ET UNION PERPÉTUELLE / DE CHARITÉ ET DE PRIÈRES ENTRE LUI / ET SES CHERS PAROISSIENS / PRIEZ POUR LUI / SOUVENEZ VOUS DE MOI Ô MON DIEU / POUR LE PEU DE BIEN QUE J’AI FAIT / ET PARDONNEZ MES PÉCHÉS SELON / L’ÉTENDUE DE VOTRE MISÉRICORDE / AUGEREAU MARÉCHAL À CROTELLES / CHARCUTIER GANNIER PROPRIÉTAIRE.

À la lecture de ces inscriptions, on peut penser que l’abbé Choisnard n’avait peut-être pas la conscience tranquille… Depuis quelques temps, des bruits couraient sur l’attitude suspecte du curé à l’égard des enfants. La femme Jamain, qui faisait réciter le catéchisme aux enfants, avait eu vent de ses pratiques mais pour y croire, il lui fallait une preuve. Une fillette audacieuse, prétextant un jeu futile, coupa des poils pubiens du curé et les lui apporta. Ce sera la pièce à conviction du procès. Le jeudi 22 février 1877, alors qu’il allait défendre sa cause devant le Procureur de la République, l’abbé Choisnard est arrêté et écroué, inculpé d’attentats à la pudeur.

Dans le réquisitoire, *“Il avoue les faits matériels tout en affirmant qu’ils ont eu pour cause, non le sensualisme mais la tendance de son esprit investigateur, qui cherche partout la vérité et qui a voulu se rendre compte des pensées, des sentiments, des sensations des enfants. Ces actes étaient pour lui un moyen sensible de constater l’honnêteté ou la perversité des enfants.”*

Douze filles et six garçons sont concernés. Huit filles et quatre garçons seulement acceptent de parler, les autres sont restés muets. *“La honte les empêche de parler* et *la justice n’a pas voulu déchirer le voile sous lequel ils cachent un passé qui les humilient”* dira un magistrat.

L’expertise du Docteur Danner, aliéniste, précise *“Les actes immondes commis par l’abbé Choisnard n’ont pas eu un but spéculatif et savant mais bien la satisfaction de ses passions honteuses. Cet homme a le sens moral affaibli, perdu, mais il n’est pas aliéné. Le but qu’il assigne à ces actes prouve qu’il manque de jugement mais sa tenue convenable, la vivacité de sa mémoire, la justesse et la*

précision de ses réponses, l'habileté de sa défense empruntée à une cause récente et tristement célèbre, démontrent qu'il est pleinement responsable de ses actes."

L'abbé Choisnard ayant tout avoué et même revendiqué, le procès va se dérouler trois semaines plus tard, à huis clos, en Cour d'Assises d'Indre-et-Loire. Le 15 mars 1877, il est condamné à "*15 années de travaux forcés sans surveillance* [4] *pour attentats à la pudeur sans violence."*

Son frère Paul, dans sa déposition, disait de lui *"Il rêvait à une certaine époque de s'en aller dans une île déserte fonder une espèce de colonie robinsonique…"*

L'île ne sera pas déserte. Il embarque sur le Navarin le 10 octobre 1877 [5] et arrive au bagne de Nouvelle-Calédonie le 24 janvier 1878. Sa peine sera de courte durée puisqu'il décède le 20 mars 1878 [6, page 49] d'une dysenterie aiguë [7].

Enfin, après ces évènements, il était intéressant de suivre la vie adulte de ces dix-huit enfants. Hormis une fille qui décède à 16 ans, les autres se marient et ont des enfants, sauf un… qui devient curé.

Références

Les textes en italiques sont extraits de la minute du procès, consultable aux Archives Départementales d'Indre-et-Loire. Le dossier de procédure est coté 2U 577 et l'arrêt de la cour 2U 73.

[1] https://archives.touraine.fr/ark:/37621/knq5bjfz2c83/5bb2c666-6a6d-4372-9163-8b7992f33057

[2] https://archives-deux-sevres-vienne.fr/ark:/28387/vta7a1dd8b08a6ddac4/daogrp/0/1?id=https%3A%2F%2Farchives-deux-sevres-vienne.fr%2Fark%3A%2F28387%2Fvta7a1dd8b08a6ddac4%2Fcanvas%2F0%2F43

[3] https://e-monumen.net/patrimoine-monumental/croix-de-la-pierre-a-vinaigre-crotelles/

[4] La surveillance ou l'absence de surveillance s'appliquait après la peine, pour la même durée, pendant laquelle le condamné devait rester sur l'île.

[5]https://www.bernard-guinard.com/arcticles%20divers/Convois%20de%20deportes/Navarin/le_Navarin.html

[6] http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=NOUVELLE-CALEDONIE&commune=ILE-NOU&annee=1878&typeacte=AC_DE

[7]http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/osd/?dossier=/collection/bagne/H2490/&first=FRCAOM13_COLH78_0066_466&last=FRCAOM13_COLH78_0066_468&title=Registre%20matricules%20:%20H2490$%20Choisnard,%20L%C3%A9on$%20Territoire%20:%20Nouvelle-Cal%C3%A9donie